

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2026, le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de concordance numéro 2026-393 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi le 18 juin 2026**, à 19 h, à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
3. Le projet de règlement numéro 2026-393 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 374, route 132, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, aux heures normales d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : www.saintetheresedegaspe.com

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour but de modifier les normes relativement à l'autorisation de certains travaux en zone d'érosion, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité.



Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 10^e jour de juin 2026 (10-06-2026)

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière